

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,
COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DE LA MARNE

(2^e série, t. XV, p. 111 et ss.)

Perrot d'Ablancourt

de l'Académie Française

PAR LÉON BAUNY

Directeur de l'Enregistrement et des Domaines
Membre titulaire de la Société d'Agriculture, Commerce,
Sciences et Arts de la Marne



CHALONS-SUR-MARNE
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE A. ROBAT, RUE D'ORFEUIL, 3
1913

A mes Amis,

L'avocat Patru nous apprend que d'Ablancourt n'avait pu mettre, avant son décès, la dernière main à sa traduction de l'Histoire de l'Afrique de Marmol; mais, ajoutait-il, ses amis revirent cet ouvrage, « et jamais homme ne fut servi après sa mort avec plus de zèle ». (1)

Cette généreuse sollicitude, je l'ai ressentie de mon vivant même; vous avez eu, en effet, la délicate attention de me communiquer les documents que vous aviez recueillis déjà sur le compte de d'Ablancourt; et c'est ainsi que, lors de l'inauguration solennelle du médaillon érigé en son honneur dans sa ville natale (2), j'ai tenté de faire revivre celui qui fut un grand lettré et un bon châlonnais.

En témoignage de reconnaissance et d'affection je vous dédie ce modeste travail.

L. B.

(1) Œuvres diverses de Patru, p. 591. 3^e éd. Nicolas Gosse-LIN, éd. Paris, 1714.

(2) En 1911, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, ancien grand-maître de l'Université, les auspices de la ville de Châlons-sur-Marne, et par les soins de l'Association des anciens élèves du Collège de la même ville.

PQ
1879
P33
= 573
1913



PERROT D'ABLANCOURT

de l'Académie française



**PERROT D'ABLANCOURT ,
HOMME DE LETTRES ,
17.^{ME} SIECLE .**

Le mercredi, 23 septembre 1637, l'Académie française de fondation encore récente siégeait ; elle était appelée à nommer un titulaire au fauteuil devenu vacant par la mort du Conseiller d'État Paul Hay du Chastelet(1), et, suivant les conseils de Conrart dont la maison fut le berceau de la Compagnie, son choix se fixa sur un jeune homme de trente-et-un ans. Ce jeune homme, à la taille élevée, au front large, aux yeux gris et très vifs, aux traits respirant la franchise et la bonté (2), connu déjà par ses succès littéraires et que l'Académie s'honorait d'admettre dans son sein, était Perrot d'Ablancourt.

« La famille des Perrot est ancienne dans le Parlement et alliée de tout ce qu'il y a de plus illustre dans la robe » (3) ; c'est ainsi que débute l'avocat Patru, écri-

(1) CHASTELET (Paul Hay du), 1592-1636 ; magistrat et publiciste, fut le premier secrétaire de l'Académie française.

(2) Œuvres diverses de Patru, p. 393 et 396, 3^e éd. Nicolas Gosselin, éd., Paris, 1714.

(3) Id., p. 584.

vant la vie de celui qui fut son ami et auquel il a tenu à élever un monument durable de reconnaissance et d'affection (1).

Portant d'azur à deux croissants d'argent adossés, au chef d'argent chargé de trois alérions de sable (2), les Perrot avaient, en effet, une antique origine.

Dans une étude très intéressante et documentée qu'il a consacrée à d'Ablancourt, M. René Kerviler signale que « de nombreux rameaux ont fleuri non seulement en France, mais à l'étranger ; car il faut compter parmi eux les Perrot de Genève, dont parle le chroniqueur Pierre de l'Estoile dans son Histoire-Journal des règnes de Henri IV et de Louis XIII ; les Perrot d'Angleterre dont l'un, mylord Perrot, pour parler comme au XVII^e siècle, fut en faveur à la cour de la reine Élisabeth ; les Perrot de la Malmaison qui produisirent un prévôt des marchands de la ville de Paris, sans oublier ce François Perrot qui, après avoir accompagné à Constantinople

(1) Olivier Patru, avocat au Parlement, membre de l'Académie française, est décédé le 16 janvier 1681 à Paris, où il était né en 1604.

Ses contemporains l'avaient surnommé le Quintilien français. Critique habile et éclairé, il fut aussi un critique sévère. « *Ne sis Patru mihi* » avait coutume de dire Racine, faisant allusion au proverbe latin « *Ne sis patruus mihi* » (a) (ne sois pas pour moi un censeur rigide).

Patru vécut pauvre ; Boileau, au cœur toujours généreux, lui vint en aide et soulagea sa vieillesse.

(a) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. VI, p. 214. Paris, 1728.

(2) D'après les renseignements fournis par la famille. — Var : d'azur à deux croissants adossés d'argent, l'un montant et l'autre versé, au chef d'or chargé de trois aigles de sable (Armorial général de Riestap, t. II, p. 416).

Gabriel d'Aramon, ambassadeur de France vers Soliman, se fixa en Italie. » (1)

Nicolas-Émile Perrot, avec lequel commence la dynastie parlementaire des Perrot, laissa, nous apprend M. Kerviler, « trois fils conseillers dont les deux aînés parvinrent à la Grand'Chambre : Cyprien... ; Nicolas, chef de la branche des Perrot de la Salle et d'Ablancourt ; Denys..., qui fut tué pendant les massacres de la Saint-Barthélemy. Un autre fils, Charles, se retira à Genève » (2).

Nicolas Perrot, le grand-père de notre académicien, était au témoignage de Tallemant des Réaux « un grand personnage. Chancelier du duc d'Alençon, il eût été chancelier de France si son maître eût survécu à Henri III. » De ses deux fils, l'aîné Cyprien fut pourvu de bonne heure d'une charge de conseiller au Parlement ; le plus jeune, Paul, qu'on appelait Perrot de la Salle, demeura toute sa vie, insinue des Réaux, « naturellement fainéant, non pas à écrire, car en vers et en prose il a fait plusieurs méchants ouvrages », et toujours, disait-il, « ma surdité m'a empêché de faire quelque chose » (3).

A cette époque la Ligue était triomphante ; pour échapper à la faction des Seize, Henri III, comptant sur la fidélité des Châlonnais, avait transféré dans notre

(1) René KERVILER. *La Champagne à l'Académie française* ; Nicolas Perrot d'Ablancourt, p. 5 et 6. Menu, éd., Paris, 1877.

(2) Op. cit., p. 8.

(3) *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*. 3^e éd. annotée par MONMERQUÉ, t. VI, p. 167. Garnier, éd., Paris.
TALLENANT DES RÉAUX (Gédéon), 1589-1637, maître des requêtes et intendant de province.

cité(1) l'une des chambres de son Parlement de Paris(2), chambre dont faisait précisément partie Cyprien et que présidait de Thou, son parent(3).

Paul, de retour de l'Université d'Oxford où il était allé achever ses études, vint voir son frère à Châlons. Il s'éprit d'une jeune personne « Anne des Forges, belle fille d'une des plus nobles maisons de la province (4). Sa

(1) BARBAT. *Histoire de Châlons*, p. 362. T. Martin, éd., Châlons-sur-Marne, 1835.

GRIGNON. *Topographie de la ville de Châlons*, p. 109 et 131. Martin frères, éd., Châlons-sur-Marne, 1889.

(2) Les autres chambres avaient été transférées à Tours. « La présence des parlementaires se prolongea à Châlons du 11 novembre 1589 au mois d'avril 1591. . . . La première séance du Parlement à Châlons eut lieu le lundi 27 novembre 1589 dans la chambre du conseil de l'abbaye de Tenssaint. L'assemblée était « peu nombreuse : elle se composait des conseillers Augenoust, du Drac, Perrot, de Neufville, le Prévost et Barillon et du procureur général Hugues de Lestree » (Ed. DE BARTHÉLEMY. Le Parlement de Châlons-sur-Marne. *Revue de Champagne et de Brie*. L. XIV, p. 337 et ss. Henri Menu, éd., Paris, 1883 — Adde : Ed. DE BARTHÉLEMY, *Histoire de Châlons-sur-Marne*, p. 218. E. Laurent, éd., Châlons, 1854.)

(3) Jacques-Auguste de Thou, 1553-1617, président à mortier au parlement de Paris et célèbre historien. Il était fils de Christophe de Thou, premier président, qui avait épousé une sœur de Nicolas-Émile Perrot.

(4) Des Forges ou d'Efforges. Famille remontant au xv^e siècle. A possédé les seigneuries de la Motte de Courtisols, Germinon, Coulmier, Pogny, etc.

Armes : d'azur au chevron d'argent chargé de cinq croix fleuronées au pied fiché de sable, accompagné de trois massacres d'or.

(V. Rôle de 1622 des gentilshommes du bailliage de Vitry : *Annuaire de la Marne pour 1856*, p. 388. E. Laurent, éd., Châlons. — *Liste des membres de la noblesse aux états généraux de 1789* : même annuaire, p. 392 et BARBAT. *Hist. de Châlons-sur-Marne*, p. 386. — Ed. DE BARTHÉLEMY. Armorial de la ville de Châlons : même annuaire, p. 366, et Armorial de la généralité de Châlons : *Annuaire de la Marne pour 1862*, p. 382. H. Laurent, éd., Châlons. — Adde : Ed. DE BARTHÉLEMY. *Hist. de la ville de Châlons*, p. 281, 288, 297, 299 et 314.)

demande fut agréée, il l'épousa » (1), et de ce mariage naquit dans notre ville, le 5 avril 1606, Nicolas Perrot d'Ablancourt (2).

Ne manquant pas de goûts littéraires, ayant quelque peu collaboré à la Satire Ménippée, Perrot de la Salle, qui passait une partie de son temps à Châlons et l'autre dans la terre d'Ablancourt qu'il avait acquise des Joybert (3), veilla tout particulièrement à l'éducation de son fils. Il lui portait une affection d'autant plus grande qu'il avait perdu un autre fils né également à Châlons (4), et que des trois enfants lui restant c'était le seul rejeton mâle (5).

De bonne heure, d'ailleurs, le jeune Nicolas « donna

(1) Patru, œuvres, p. 584.

(2) « Le dimanche 23^e avril 1606, Nicolas, fils de M^e Paul Perrot, « sieur de la Salle, fust présenté au saint baptesme par M^e Jean « Brichot, advocat et Suzanne Robert, femme de M. Raulin » (Eglise réformée de Chaalons. Baptêmes, abjurations et décès de 1592 à 1645. Registre déposé au greffe du Tribunal civil de Châlons).

(3) L'élection de Vitry-le-François d'après le manuscrit de M. de Vaveray, p. 2, Bousserez, éd., Tours, 1878. — Dans le rôle précité de 1622 des gentilshommes du bailliage de Vitry-le-François figure « Noble Paul Perrot, seigneur d'Ablancourt ». — Le village d'Ablancourt est situé à 5 lieues de Châlons et 3 de Vitry.

(4) « Le dimanche, premier de febvrier 1609, Samuel, fils de « Paul Perrot dit de la Sal et d'Anne des Forges, sa femme, fust « présenté au saint baptesme par Samuel Raulin, fils de feu « Nicolas Raulin et Elisabeth Brichot, fille de M^e Jean Brichot, « advocat » (Registre déjà cité).

(5) Des deux sœurs de d'Ablancourt, l'une épousa Jean Jacobé, écuyer, seigneur de Luxémont et de Frémont, maître des eaux et forêts au bailliage de Vitry ; l'autre, Le Picart, seigneur de Flavigny (Cpr. Testament du 5 octobre 1664, publié par M. Kerviler, op. cit., et par lequel d'Ablancourt lègue le tiers lui appartenant « dans la seigneurie d'Ablancourt avec ses appartenances « et dépendances, par esgales portions » l'une à sa sœur Mad^e Jacobé de Frémont d'Ablancourt, l'autre aux deux enfants de

les marques d'un vif esprit » (1). Après avoir reçu dans sa famille les premières leçons, il fut placé au collège de Sedan ; à l'âge de treize ans, il avait terminé ses humanités. Il revint ensuite à Châlons « repasser toutes ses études » et acquérir « quelque teinture de philosophie » (2). Ces exercices durèrent trois années ; Perrot de la Salle, jugeant alors l'instruction de son fils suffisamment avancée, songea à lui faire suivre les cours des professeurs de droit.

Bien qu'il dût trouver à Paris aide et protection auprès de son oncle Cyprien, son père lui donna pour l'accompagner dans la capitale un laquais nommé Bassan, élevé dans la famille ; et avant de le quitter il lui recommanda surtout de ne pas fréquenter le cousin Nau de Montgazon (3).

« Il est agréable, dit-il, mais ce n'est qu'un fainéant et il te fera tout semblable à lui » (4). Ce Montgazon était un vieux célibataire, jadis avocat, qui tournait en ridicule les gens de robe et « voyoit toute la belle jeunesse » (5) ; il mourut abbé d'Hermière (6).

Mad^e de Flavigny, son autre sœur prédécédée. — Adde : L'élection de Vitry, op. cit., p. 4).

Armes : Jacobé — d'azur au fer de moulin d'argent surmonté d'un lambel de trois pendants d'or, accolé de deux épis de même en pointe les tiges passées en sautoir,

Le Picart — d'argent à deux jumelles de sable, au pal de gueules brochant.

(Armorial de la généralité de Châlons. *Annuaire de la Marne pour 1862*, p. 374 et 364).

(1) PATRU, œuvres, p. 584.

(2) PATRU, œuvres, p. 585.

(3) *Nau de Montgazon* d'après TALLEMANT, t. VI, p. 163 et 169 ; *Nau de Montgaron* suivant PATRU, p. 586.

(4 et 5) PATRU, œuvres, p. 586.

(6) TALLEMANT, t. VI p. 169 ; Hermière, près de Tournan-en-Brie.

Voilà donc notre futur académicien, riche d'espérances et escorté du fidèle Bassan, en route pour Paris, quittant non sans regret Châlons, la bonne ville dont le son joyeux des cloches avait égayé son enfance (1). Aussi conserva-t-il toujours un vivant souvenir au sol natal ; dans le « dialogue des lettres de l'alphabet où l'usage et la grammaire parlent », ouvrage paru en 1660 sous le nom de son élève et neveu Jacobé de Frémont d'Ablancourt (2), mais dont il fut l'inspirateur, il est fait défense « à l'A d'aler plus de compaignie si ce n'est dans Chaalons ».

Pour rendre hommage à la vérité, nous devons reconnaître que les conseils paternels ne furent pas entièrement perdus. Dès son arrivée à Paris, le jeune Nicolas sut inspirer une vive sympathie à son oncle, qui l'aima bientôt « jusques à souhaiter qu'il fust son fils » et lui-même « le révèrait comme un père » (3).

A dix-huit ans, il était reçu avocat au Parlement de Paris, il eut la bonne fortune d'y rencontrer Patru « l'homme du royaume qui scavoit le mieux nostre langue » (4) ; de cette époque date l'étroite amitié qui les unit jusqu'à leur mort.

(1) Le nombre des cloches provenant des églises et couvents de Châlons et envoyées à Paris en exécution du décret du 16 août 1793 fut de 50 ; dans ce nombre n'étaient pas comprises les cloches des églises Saint-Etienne, Notre-Dame, Saint-Alpin, Saint-Loup et Saint-Jean (BARBAT. *Histoire de Châlons*, p. 464).

(2) Frémont d'Ablancourt (Nicolas Jacobé de), 1625-1693, ambassadeur en Portugal, auteur de plusieurs ouvrages ; il était fils de Jean Jacobé, seigneur de Luxémont et Frémont. — Un Jacobé d'Ablancourt, receveur des gabelles à Langres en 1783 a épousé une arrière-petite-fille de Racine, Mad^{me} Collin de Morambert.

(3) PATRU, œuvres, p. 585.

(4) PATRU, œuvres. *Eloges de feu M. Patru*, p. 1.

Le nom de Patru est intimement lié, d'ailleurs, à l'histoire de l'Académie Française. Lors de son entrée dans la Compagnie en 1640 — trois ans par conséquent après d'Ablancourt — « il prononça, rapporte Pellisson, un si beau remerciement... qu'on a obligé tous ceux qui ont été reçus depuis d'en faire autant » (1); et Boileau, le censeur sévère, associe les deux amis dans un même légitime hommage :

Puisque vous le voulez, je vais changer de style,
Je le déclare donc, Quinault est un Virgile,
Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru. (2)

Tous deux encore, affirme Patru, eurent « un même amour pour les lettres et pour la vertu (3) ». En ce qui concerne les lettres le fait est certain ; quant à la vertu, un léger doute est permis si l'on en croit d'indiscrettes chroniques, et si l'on ajoute que le cousin de Montgazon devint bientôt le mentor de son parent et lui fit abandonner le Palais (4).

Notre bon Châlonnais se consola très-gaiement d'avoir quitté le temple de Thémis (5), et son fidèle ami

(1) PELLISSON et D'OLIVET. *Histoire de l'Académie française*, t. I^{er}, p. 211 ; 3^e éd., Paris, 1743.

(2) Satire IX.

(3 et 4) PATRU, œuvres, p. 586.

(5) En vrai philosophe, d'Ablancourt se consolait facilement aussi de ses déboires amoureux. De Châlons, il écrit à Patru : « Il faut que tu saches que j'ai trouvé en arrivant ma place prise ; et pour cela je ne prétens pas me plaindre de l'inconséquence des femmes, ni faire des vers contre celle qui m'a quitté. Elle m'a plus obligé qu'elle ne pensoit ; et après tout il m'eust été bien difficile, après avoir vu les Dames de Paris, de souffrir encore l'entretien d'une Champenoise ». (PATRU, œuvres ; 2^e lettre, p. 613).

Cet aveu est-il bien sincère, et n'y doit-on pas voir quelque dépit ? Il est vrai que, peu de temps après, dans une lettre

avoue lui-même qu'il passa « cinq ou six années dans les divertissements » (1).

Laissons la parole à l'avocat Patru, ne serait-ce que par égard pour les droits de la défense :

Le laquais Bassan « vivoit fort familièrement avec son maître qui quelquefois même estoit obligé de chastier ses insolences ; mais, du reste, il avoit des naïvetés nompareilles. D'Ablancourt jouoit un jour à trois dez à la Pomme de Pin (2) et perdoit. Bassan, qui voyoit ce

datée de Vitry-le-François et adressée à Patru, d'Ablancourt s'exprime en ces termes : « Je donne le matin à mes affaires, le reste du jour je le partage entre Cicéron et ma maîtresse. Ne pense pas que je parle de quelques dames de ce pays-ci... C'est Madoute que je veux dire, c'est celle-là que mon imagination me représente si fidèlement que je croy véritablement estre auprès d'elle, et je te puis assurer sans mentir que les plaisirs que je reçois, encore qu'ils ne soient appuyez que sur une feinte, sont de beaucoup plus purs que ceux que j'ai pris quelquefois auprès d'elle... » (PATRU, œuvres, 6^e lettre, p. 615).

Le lecteur qui désirerait de plus amples détails pourra se reporter au texte complet.

(1) PATRU, œuvres, p. 585.

(2) Le cabaret de la Pomme de Pin, le plus fameux de tous, célébré déjà par Villon, Rabelais et Régnier, devint au xvii^e siècle le rendez-vous des gens de lettres, des artistes et de leurs amis de la Cour ; il disparut au xviii^e siècle. Dans son histoire de Paris, Théophile Lavallée décrit ainsi la Pomme de Pin « où venaient Racine et Molière, Lulli et Mignard, le marquis de Cavoye et le duc de Vivonne, où Chapelle entraînait Boileau,

« Et répandait sa lampe à l'huile

« Pour lui mettre un verre à la main.

« Le lieu n'était pas brillant, mais la chère y était bonne ; on n'y voyait ni glaces ni dorures, mais de grosses tables, où l'on fêtoit à loisir la dive bouteille et la purée septembrale » (T. I, p. 82, Michel Lévy, éd., Paris, 1837).

Crenet tenait alors ce cabaret :

Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord
D'un auvernat fumeux, qui, mêlé de lignage,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'hermitage.

(BOILEAU. Sat. III).

La Pomme de Pin était située dans la Cité rue de la Juiverie,

qui se passoit, le tire par son manteau et lui dit à Porcille : Morbleu, vous perdez tout nostre argent et puis tantost vous me viendrez battre... Le même valet s'estoit mis en fantaisie de marier son maistre, d'Ablancourt qui s'en vouloit divertir le laissoit faire. Il falloit que les amans s'entrevisissent ; on prend jour. La mère et la fille se rendent chez une femme du voisinage. D'Ablancourt manque à l'assignation. Bassan boude, et pendant cinq ou six jours ne le veut point voir. Sa colère enfin se passe ; il prend une nouvelle assignation avec la mère et la fille. Il en donne avis à son maistre..... Ne pensez pas, lui dit-il, faire comme dernièrement, car je n'ai eu que des reproches de vous » (1).

Tallemant des Réaux nous conte, à son tour, quelques plaisantes anecdotes :

« En ce temps-là, on lui avoit donné je ne sais quel dogue à cause qu'il logeoit vers Luxembourg : le chien aboyoit toute la nuit. Il le rendit en disant : J'aime mieux être volé deux fois l'année que de point dormir toutes les nuits..... (2). Quand pour excuser un mauvais acteur on lui demandoit : ne trouvez-vous pas qu'il a du feu ? Oui, répondoit-il, mais c'est du feu d'enfer » (3).

Un jour, l'opulent Servien (4) et le chevalier de Linière,

au coin de la rue de la Licorne et en face de l'église de la Madeleine démolie en 1789. La rue actuelle de la Cité est formée des anciennes rues de la Lanterne, de la Juiverie et du Marché-Pallu (Théophile LAVALLÉE, op. cit., t. I, p. 43 et t. II, p. 27).

(1) PATRU, ŒUVRES, p. 595. Adde : TALLEMANT, t. VI, p. 166 *ad notam*.

(2) TALLEMANT, t. VI, p. 166.

(3) TALLEMANT, t. VI, p. 169.

(4) Servien (Abel), marquis de Sablé, 1593-1659, obtint en 1653 la charge de surintendant des finances, et l'occupa jusqu'à sa mort conjointement avec Fouquet.

le pauvre poète aussi connu par ses dettes que par ses chansons (1), marchaient de compagnie. « La Providence, ne put s'empêcher de s'écrier d'Ablancourt, met toujours l'esprit d'un côté et l'argent de l'autre » (2).

« Il dansoit naturellement en grotesque sans avoir jamais appris à danser ; il contrefaisoit si parfaitement Gauthier-Garguille que ce célèbre acteur ne dédaignoit point de disputer contre lui à qui joueroit le mieux » (3).

« Toutes ces folies, observe Patru, servoient à entretenir le bon homme Perrot qui, nonobstant son grand âge, estoit de fort bonne humeur. D'Ablancourt donnoit presque tous les soirs quelque nouveau divertissement à ce cher oncle. Il ne se passoit rien de plaisant ou de ridicule, soit dans la famille, soit dans le quartier, dont il ne fist une comédie » (4).

Le plus souvent ces divertissements avoient lieu chez sa cousine, la présidente Perrot, personne « fort jolie et

(1) Linière (François Payot de), 1628-1704, maniait également l'épigramme avec aisance et avait su prédire le sort réservé à *la Pucelle* :

Nous attendions de Chapelain,
Ce rare et fameux écrivain,
Une merveilleuse Pucelle.
La cabale en dit force bien ;
Depuis vingt ans on parle d'elle,
Dans six mois on n'en dira rien.

Et Boileau, le malicieux Boileau en conclut :

Mais, lorsque Chapelain met une œuvre en lumière
Chaque lecteur d'abord lui devient un Linière.

(Sat. IX).

J'entends déjà d'ici Linière furieux
Qui m'appelle au combat.....

(Ep. II).

(2) TALLEMANT, t. VI, p. 168. — Adde : Emile COLOMBEY, *Ruelles, salons et cabarets*, t. I, p. 144. Dentu, éd., Paris, 1892.

(3) TALLEMANT, t. VI, p. 169.

(4) PATRU, ŒUVRES, p. 595.

fort éveillée » (1), dont le frère Charles Combaut, baron d'Auteuil, était sûr de la généalogie qu'il avait publiée. Notre compatriote, imitant le baron, ne cessait de répéter au grand désespoir de sa belle cousine : « N'ai-je pas fait imprimer ma généalogie ? Mon âge et l'âge de toutes mes sœurs n'y est-il pas » (2).

Une fois, la présidente voyant son fils aîné folâtrer dit à d'Ablancourt : « Tiens, il sera fou comme toi. — Comme son oncle d'Auteuil, répliqua-t-il, c'est un Perrot enté sur Combaut » (3).

Il est à peine besoin d'ajouter que notre Champenois fréquentait très assidûment les salons de sa parente ; il y venait presque chaque jour, accompagné des joyeux lurons Patru et Montgazon, et les mémoires de Tallemant relatent une farce jouée en société, dans laquelle nous retrouvons les trois amis et l'éveillée présidente. Le récit ne manque pas de saveur, il mérite d'être cité :

« Un carnaval qu'on devoit jouer les Bergeries de Racan en une société du quartier Saint-André, chez un nommé M. Guyet, greffier du Parlement, il prit une fantaisie à Montgazon... de proposer de jouer une farce après cette pastorale ; on ne fit que rire de cette pensée. Le lendemain, la présidente..... écrivit un billet à Patru qu'il vint vite, et elle lui dit quand il fut arrivé : « C'est tout de bon aujourd'hui ; Montgazon a déjà fait le plan, ceux qui jouent les Bergeries sont ravis de notre proposition ». Le dessein fut fait pour les acteurs qu'on avoit et pour se moquer des amants qu'avoit la fille de

(1) TALLEMANT, t. VI, p. 163. La « présidente Perrot » était la femme du président Perrot de Fercourt, de la Chambre des enquêtes, fils de Cyprien, le conseiller à la Grand'Chambre.

(2) TALLEMANT, t. VI, p. 169.

(3) TALLEMANT, t. VI, p. 170.

Guyet..... On donna à la présidente le personnage de la fille à marier ; son père se nommoit sire Anselme, c'étoit d'Ablancourt..... Mme des Etangs, sœur du président, faisoit la servante ; Gros-Guillaume, c'étoit un gentilhomme de Bric, nommé Meneton ; Patru étoit le premier amoureux.....

La scène s'ouvrit par Mme des Etangs en chantant et en filant, deux choses qu'elle faisoit admirablement bien ; d'ailleurs elle étoit née à la comédie et surtout pour le personnage de servante..... D'Ablancourt, au jugement de tous, passa de bien loin Gauthier-Garguille dont il avoit imité l'habit. Il chanta aussi une chanson comme lui. En un endroit de la pièce, Meneton surpassa aussi Gros-Guillaume, car ils paroissoient l'un et l'autre aussi naturels que ces deux excellents acteurs et avoient bien plus d'esprit. Ils furent fort plaisants dans l'entretien qu'ils eurent sur le Grand-Caire où sire Anselme avoit, disoit-il, été consul de la nation françoise. Ah ! vraiment, disoit Agathe (la présidente s'appeloit ainsi), nous ne dinerons pas de longtemps, voilà mon papa sur son Grand-Caire.

Patru et elle se dirent de fort plaisantes choses. Elle lui reprocha sa petite vie, car elle n'ignoroit pas l'histoire de Mme Levesque ; et lui ne l'épargnoit pas, car il la connoissoit fort bien ; il savoit qu'elle eût bien voulu qu'il eût été de ses adorateurs, et lui ne vouloit point avoir à faire à une fine mouche qui ne prétendoit que badiner.....

En une scène sur la fin, sire Anselme, qui vouloit honnir sa servante, qu'il avoit surprise en flagrant délit, consultoit avec son valet..... (1) Il dit un million de

(1) Pour le surplus du récit, d'allure trop gaillarde, nous renvoyons le lecteur aux Mémoires de Tallemant.

folies, et quasi rien de ce qu'on avoit prémédité, et à la deuxième fois il dit toutes choses nouvelles » (1).

Aussi, d'Ablancourt menait-il une vie fort agréable. Cette période de joyeuse jeunesse fut assez courte toutefois ; car nous voyons notre concitoyen reprendre ses chers travaux à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans.

Durant trente-six mois, il passe douze à quinze heures par jour à étudier la philosophie et la théologie, puis il se rend à Leyde, y apprend la langue hébraïque, et fait amitié avec le docte Saumaise qui tenait en Europe le sceptre de la critique (2). Il lui arriva même en Hollande une aventure assez plaisante : « Monsieur, lui proposa un libraire, ne vous plairait-il pas d'acheter un gentil poète français ? » Ce poète, c'était son père (3).

De Hollande où il séjourna une année il alla en Angleterre, rapporte Patru, « et vit le milord Perrot, de la famille des Perrot. Ce milord estoit vieux et sans enfans. Il reçut d'Ablancourt avec beaucoup de témoignage de joye et d'amitié ; il eût même quelque pensée de le faire son héritier ; mais d'Ablancourt n'estoit pas assez attaché à ses intérêts pour cultiver ces semences de bonne volonté et moins encore pour quitter son païs sur cette espérance » (4).

De retour dans la capitale, notre compatriote se consacra sans réserve à la carrière littéraire. Bien qu'il donnât la plus grande partie de son temps à ses livres et

(1) TALLEMANT, t. VI, p. 163 et ss.

(2) Claude de Saumaise, 1588-1653, savant célèbre, mais critique intolérant. On disait emphatiquement de lui à Leyde que « l'Académie ne pouvait pas plus se passer de Saumaise que le monde du soleil ».

(3) TALLEMANT, t. VI, p. 167.

(4) PATRU, œuvres, p. 587.

à ses amis, parmi lesquels Conrart, Chapelain et Patru, « il ne laissoit point, raconte ce dernier, de voir les compagnies.... les dames et tout ce qu'il y avoit à Paris d'hommes illustres pour les lettres..... ; et il a gardé cette coutume toute sa vie... (1).

Il estoit autant enjoué qu'on le peut estre. Ce n'estoit que vivacité, ce n'estoit qu'esprit et tout cela avec ce certain tour qui ne se prend que dans le beau monde.... Le fauxbourg Saint-Germain lui avoit donné la connoissance de tous ces seigneurs qui composoient la Cour de M. le Prince (2). Dans une conversation on ne pouvoit le tarir. Il parloit beaucoup, mais il n'ennuyoit jamais » (3).

Ménage qu'on ne saurait, comme nous le verrons, taxer de partialité déclare lui-même : « Il disoit de si bonnes choses et si agréables » que, d'après Pellisson, « il aurait été à souhaiter qu'il eust toujours eu un greffier à ses côtés » (4).

Il est facile, dans de semblables conditions, de se représenter le chaleureux accueil avec lequel le brillant Chàlonnais était reçu dans les salons de Paris qui gouvernaient la république des lettres.

Très certainement il dut aider Mademoiselle de Scudéri (5) à dresser les stations de la carte du Tendre,

(1) PATRU, œuvres, p. 588.

(2) Louis II prince de Condé, dit le Grand Condé, 1621-1686.

(3) PATRU, œuvres, p. 594.

(4) Menagiana, p. 287. Ed. 1693.

(5) Madeleine de Scudéri, 1607-1701, la sœur du :

Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume.

(BOILEAU. Sat. II).

Et sous ce rapport la sœur ne le cédait pas au frère.

et suivre Madame de Sablé (1) dans ses rêveries sentimentales.

En tout cas, il fut l'un des familiers de l'hôtel de Ninon de Lenclos (2) et de l'hôtel de Rambouillet (3).

Fille d'un gentilhomme de Touraine, maîtresse d'elle-même à quinze ans, Ninon (4), parée de toutes les séductions, avait préféré au mariage une vie indépendante et de morale facile. La marquise de Rambouillet (5) au

(1) Sablé (Madeleine de Souvré, marquise de), 1598-1678, considérée d'après la chronique :

Comme dame non portative
Qui pour conquérir la Toison
Ne quitterait pas sa maison.

(LA MESNARDIÈRE. *Poésies*, p. 38. De Sommanville, éd. Paris 1636).

(2) Charles DERYS. *Ninon de Lenclos*, p. 131. Louis-Michaud, éd., Paris.

F.-T. PERRENS. *Les libertins en France au XVII^e siècle*, p. 189. Léon Chailley, éd., Paris.

(3) Ed. DE BARTHÉLEMY. *Les amis de la marquise de Sablé*, p. 20. Dentu, éd., Paris, 1865.

(4) Ninon de Lenclos, 1616-1705.

« Recherchée dans sa vieillesse comme dans l'éclat de sa beauté « par tous les gens d'esprit, de goût et de naissance, elle recevait Madame de Sévigné et Madame Scarron, Condé et Molière ; « elle devina Voltaire ; dans son salon Molière lut le Tartuffe en « présence de Racine, de la Fontaine et de Chapelle » (Théophile LAVALLÉE. *Hist. de Paris*, t. II, p. 88).

L'hôtel de Ninon était situé dans la rue encore existante des Tournelles, non loin de la maison où se retira, en 1666, la veuve de Scarron, avant d'être appelée à élever les enfants de Louis XIV et de Madame de Montespan. (V. Théophile LAVALLÉE, op. cit., t. II, p. 89).

(5) Catherine de Vivonne-Pisani, marquise de Rambouillet, 1588-1665.

« Les grâces et la vertu de la marquise de Rambouillet, cette « déesse d'Athènes, ainsi que l'appelle Mademoiselle de Montpensier, l'esprit et la beauté de sa fille Julie d'Angennes, attirèrent « dans cet hôtel, « véritable palais d'honneur » suivant Bayle, « tout ce qu'il y avait alors d'illustre par la beauté, le rang, les

contraire, ayant fait profession de sagesse et de vertu, pratiquait au plus haut degré le culte du devoir.

L'esprit qui avait cours rue des Tournelles, dans la demeure de Ninon, était donc différent de celui en honneur à la chambre bleue de l'hôtel de Rambouillet.

D'un côté, l'élégante liberté de conversations enjouées et galantes ; de l'autre, une politesse raffinée de langage ; aux Tournelles, la douce philosophie épicurienne ; chez la divine marquise, le cadre sévère des bienséances. Mais, dans les deux salons, que fréquentaient les grands seigneurs et les nobles dames, les écrivains et les poètes, régnaient un charme exquis, une grâce délicate et légère, d'où naquit l'art de bien dire.

C'est à l'hôtel de Rambouillet que Corneille lut ses

« dignités, l'enjouement, le savoir, « tout ce qu'il y avait, dit Tallemant des Réaux, de plus galant à la cour et de plus poli « parmi les beaux esprits ». . . . On y vit successivement ou à la « fois les personnages les plus éminents de l'époque : le cardinal « de Richelieu, le prince de Condé, la duchesse de Longueville, « les ducs de la Rochefoucauld et de Montausier, Arnaud d'An- « dilly, Malherbe, Chapelain, Vaugelas, Voiture, Saint-Evremond, « Ménage, Pellisson, Mademoiselle de Scudéri, Mesdames de Sablé, « de Sévigné, de Lafayette, etc. . . . » (Théophile LAVALLÉE, op. cit., t. I, p. 62 et 63).

Il fut reconstruit « presque de fond en comble. . . . La marquise, qui dessinait avec goût se fit elle-même son architecte. . . . Le vrai sanctuaire fut la grande chambre à coucher « où la marquise, souvent assise sur son lit suivant la mode du « temps, recevait ses hôtes ; il y avait dans cette pièce dix-huit « sièges en tout, fauteuils ou tabourets, et de vastes paravents ; « à l'origine, elle était tapissée de tentures de velours bleu rehaussé « d'or et d'argent. Ce fut la fameuse chambre bleue » (PÉTRIT DE JULLEVILLE. *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. IV, p. 85. Armand Collin, éd., Paris, 1897).

Cet hôtel se trouvait rue Saint-Thomas-du-Louvre, rue disparue vers 1851, lors de l'achèvement du Louvre ; passé au duc de Montausier par son mariage avec Julie d'Angennes après quatorze ans de constance, puis aux ducs d'Uzès, il fut démoli en 1784 (V. Théophile LAVALLÉE, op. cit., t. II, p. 251).

chefs-d'œuvre depuis le Cid jusqu'à Rodogune ; c'est au même hôtel que fut tressée la célèbre guirlande de Julie (1) ; c'est encore dans ces réunions fleuries que furent formées les heureuses alliances de mots dont s'est enrichie notre littérature : « le rire d'intelligence », « la solitude des livres », « une compréhension difficile », « les cheveux d'un blond hardi », etc..... et nous sommes spécialement redevables à d'Ablancourt de l'expression « une humeur communicative » (2), fréquemment encore employée de nos jours sans en soupçonner peut-être l'origine.

On ne se contentait pas seulement de réaliser ces alliances ; on cherchait, en outre, à alléger les mots des lettres parasites qui les surchargeaient. A cette époque, les verbes *faire* et *être* s'écrivaient avec une S médiale, notamment à la deuxième personne du pluriel du présent défini de l'indicatif ; dans la prononciation, bien entendu, cette S était élidée. La question se posait de savoir s'il ne serait pas préférable d'accorder l'écriture avec la prononciation : « Tenez, déclara d'Ablancourt en déposant « un manuscrit, mettez les *fisstes* et les *fusstes* comme « vous voudrez. J'ai doublé l'S pour faire sentir qu'il « faut la siffler » (3).

Cette verve railleuse lui était, d'ailleurs, coutumière.

Quelque temps après son élection à l'Académie, le

(1) Ouvrage resté célèbre sous ce nom ; il se composait de cahiers de vélin ; sur chaque feuille était peinte une fleur en miniature avec un madrigal chantant les louanges de Julie d'Angennes. Les meilleurs poètes y prirent part ; Corneille lui-même s'était chargé de la grenade, de l'hyacinthe, du lys, de la tulipe, de l'immortelle blanche et de la fleur d'orange.

(2) Ed. DE BARTHÉLEMY. *Les amis de la marquise de Sablé*, p. 47.

(3) TALLEMANT, t. VI, p. 169.

principal dessein de la docte assemblée fut le dictionnaire « auquel on se proposa de travailler sérieusement » (1).

Au nombre des membres composant la Compagnie se trouvaient : le chancelier Séguier qui en devint le protecteur après la mort de Richelieu ; Conrart « au silence prudent » (2) ; Voiture et son cortège de grâces riantes ; l'harmonieux Racan (3) ; Balzac, le grand épistolier (4) ; Vaugelas dont le goût fut si pur ; Boisrobert, l'ardent sollicitateur des muses ; Chapelain, « le mieux renté de tous les beaux esprits » (5).

On avait songé, tout d'abord, à tirer des meilleurs auteurs « les phrases et les élégances de la langue » (6) ; il fut convenu que l'on commencerait par examiner la lettre A, et « qu'outre les assemblées ordinaires, il s'en ferait le mercredi d'extraordinaires pour ce sujet, en deux bureaux qui se tiendraient en même temps l'un chez

(1) PELLISSON et D'OLIVET. *Histoire de l'Académie*, t. I, p. 130.

(2) BOILEAU. Ep. I.

(3) Racan chanter Philis, les bergers et les bois.

(BOILEAU. *Art poét.* Chant. I).

(4) « Personne n'a mieux su sa langue que lui et n'a mieux entendu la propriété des mots et la juste mesure des périodes. « Mais on s'est aperçu tout d'un coup que l'art où il s'est employé « toute sa vie était l'art qu'il savait le moins, je veux dire l'art « de faire une lettre » (BOILEAU, *Réflexions, critiques*, chap. VII).

(5) BOILEAU. *Sat.* IX.

Chapelain veut rimer, et c'est là sa folie.

(*Sat.* IV).

Attaquer Chapelain ! ah ! c'est un si bon homme,

Balzac en fait l'éloge en cent endroits divers.

Il est vrai, s'il m'eut cru, qu'il n'eut point fait de vers.

Il se tue à rimer. Que n'écrit-il en prose ?

.....
Mais, laissons Chapelain pour la dernière fois.

(*Sat.* IX).

(6) PELLISSON et D'OLIVET. *Histoire de l'Académie*, t. I, p. 141.

le chancelier (Séguier), l'autre chez d'Ablancourt » (1).

L'adverbe *apostoliquement* étant ainsi venu en discussion : « On dit prêcher apostoliquement, fit observer notre Champenois, pour dire prêcher mal » (2).

Une autre fois, comme Patru se désolait de ce qu'une sottise phrase allait être insérée dans le dictionnaire, il le consola en ces termes : « Ne sois point en peine ; puisque je tiens aujourd'hui la plume, j'y mettrai bon ordre » (3).

Il n'est pas, dès lors, téméraire de penser que les réunions académiques de cette époque ne furent pas toujours empreintes d'une solennité grave et sévère » (4).

(1) PELLISSON et D'OLIVET. *Histoire de l'Académie*, t. I, p. 142.

(2 et 3) TALLEMANT, t. VI, p. 168.

(4) Quant aux séances solennelles de l'Académie à cette époque, nous en trouvons la description dans une lettre adressée précisément à d'Ablancourt par son ami Patru à l'occasion de la seconde visite que la reine Christine de Suède fit à la Compagnie le 11 mars 1658.

Nous croyons devoir en reproduire, à titre documentaire, les principaux passages :

« La salle où on reçut la princesse est fort belle. Il y avoit au milieu une table tirée des deux bouts, couverte d'un tapis de velours bleu, avec une grande crépine d'or et d'argent. Au bout d'enhaut il y avoit un fauteuil de velours noir, avec un clinquant d'or large de quatre doigts, et tout au tour de la table des chaises à dos de tapisserie. M. le chancelier oubliâ à faire mettre dans cette salle le portrait de la princesse qu'elle a donné à la Compagnie (a)....

« M. le chancelier estoit à la gauche de la reine, mais du costé du feu ; vis à vis de lui, au costé droit de la princesse, mais du costé de la porte, le directeur qui est M. de la Chambre ; ensuite M. de Boisrobert, moy, M. Pellisson, M. Cotin, M. l'abbé Tallemant, et ainsi en suite. M. de Mézeray estoit au bas bout de la table, vis à vis de la princesse, avec l'écrivoire, le papier, le cayer et le porte-feuille de la Compagnie ; et cela comme représentant le secrétaire.... Après que nous eûmes pris nos places, le directeur se leva, et nous avec lui. M. le chancelier demeura assis. Le directeur fit son compliment, mais si bas,

L'Académie, du reste, avait pris naissance dans un cercle de jeunes gens, tous aussi gais compagnons que d'Ablancourt ; la plupart n'avaient pas atteint l'âge mûr ; plu-

« que personne ne l'entendit ; car il estoit tout courbé, et il n'y avoit que la princesse et M. le chancelier au plus qui pussent l'entendre. Je ne doute pas que le directeur ne dist de fort bonnes choses, parce qu'il a tout l'esprit qu'il faut pour cela, et que la princesse même témoigna par ses gestes qu'elle en estoit satisfaite. Après le compliment fait nous nous rassismes. »

Le directeur lut alors un chapitre à ajouter à ses « Caractères des passions, Cotin quelques vers, c'estoient deux traductions de deux endroits de Lucesse, l'un où il attache la Providence, l'autre où il décrit l'origine du monde...., l'abbé **, sans estre prié ni ordonné, deux sonnets qui ne valent pas grand'chose, mais qui passèrent pour bons », Boisrobert récita des madrigaux et Pellisson donna connaissance de sa traduction d'*Ammus mea Lesbia*.

« Tout cela, ajoute Patru, fut trouvé fort joli. Ensuite le directeur dist à la reine que l'exercice ordinaire de la Compagnie estoit de travailler au Dictionnaire, en attendant grammaire, rhétorique, etc., et que si S. M. l'avoit agréable, on lui en liroit un cayer. Fort volontiers, dit-elle. M. de Mézeray lut donc le mot de *Jeu* où entre autres façons proverbiales il y avoit : *Jeux de Princes* — qui ne plaisent qu'à ceux qui les font. Elle se mit à rire.... Après que le mot de *Jeu* eut esté lu, et après environ une heure de temps la princesse qui voyoit qu'il n'y avoit plus rien à lire, se leva, fit une révérence à la Compagnie, et s'en alla comme elle estoit venue. » (PATRU, œuvres, p. 371 et ss.).

(a) Et cependant, le 8 septembre 1654, l'Académie, par l'organe de Patru, avait pris envers la reine, au sujet de ce même portrait, d'éternels engagements. « Vostre image en vostre absence sera le plus cher objet de nos yeux ; nous lui rendrons nos hommages, nos respects ; nous lui ferons nos sacrifices Elle règnera à jamais dans nos assemblées ; et si les Muses françoises peuvent se promettre quelque chose de l'équitable postérité, la gloire de ce portrait passera dans tout l'avenir, et le fameux *Palladium* deviendra jaloux de vostre auguste peinture » (*Harangue à la reine Christine de Suède au nom de l'Académie françoise*. PATRU, œuvres, p. 449 et ss.).

sieurs dépassaient à peine la trentaine (1) et aimaient sans doute encore à conter d'anciennes et folles équipées.

C'est pourquoi, malgré les bonnes résolutions du début, le travail du dictionnaire avance lentement. Bien souvent au commencement de la séance, on se promet de réparer le temps perdu :

Mais la nuit vient qu'à peine on a secu faire
Le tiers d'un mot pour le vocabulaire (2).

Et quand la lettre A est à peu près terminée (3), on s'aperçoit d'un oubli ; le mot « Académie » a été omis (4).

Durant les vingt-sept années qu'il fit partie de la Compagnie, d'Ablancourt vit de nouveaux titulaires franchir l'immortelle enceinte ; parmi eux l'avocat Patru ; Pellisson, l'auteur de l'Histoire de l'Académie ; Cornicille, le grand Cornicille, dont le nom seul évoque la pourpre des triomphateurs romains.

Il eut pour successeur (5) Bussy-Rabutin (6), mestre

(1) René KERVILER. *Le chancelier Séguier*, p. 508. Didier, éd., Paris, 1875.

(2) BOISROBERT. *Les Epîtres*, p. 27. Ed. 1647.

(3) La lettre A, commencée le 7 février 1639, fut achevée le 17 octobre suivant.

(4) PELLISSON et D'OLIVET. *Histoire de l'Académie*, t. I, p. 142.

(5) Les titulaires du fauteuil occupé par d'Ablancourt sont depuis la fondation de l'Académie jusqu'à nos jours :

1636. Hay du Chastelet (Paul)

1637. Perrot d'Ablancourt.

1665. Bussy-Rabutin.

1693. Bignon (Paul).

1745. Bignon (Jérôme).

1772. Bréquigny (Oudart Feudrix de).

1795. Ecouchard-Lebrun.

1807. Raynouard (F. J. M.)

1836. Mignet.

1884. Duruy (Victor).

1895. Lemaître (Jules).

(6) BUSSY-RABUTIN (Roger, comte de) 1618-1693. Ses chansons le

de camp de la cavalerie, le meilleur officier de l'armée... pour les chansons, suivant le témoignage de Turenne, le fameux Bussy-Rabutin qui, dans son discours de remerciement, sabra tout sur son passage jusqu'au souvenir même de notre Chàlonnais.

* * *

A l'époque de son entrée à l'Académie, d'Ablancourt, nous l'avons indiqué, s'était déjà fait connaître par quelques écrits : une préface de l'Honnête femme, composée à la demande de l'auteur de ce livre, le père du Bosc (1), préface, assure Patru, « l'un des chefs-d'œuvre de nostre langue » (2) ; une traduction, la première, de l'Octavius de Minutius Félix, célèbre apologiste du III^e siècle, entreprise sur les conseils de Conrart à qui elle est dédiée sous le nom de Philandre. Nous devons y joindre un discours sur l'immortalité de l'âme.

Notre Champenois ne tarde pas à justifier le choix de la Compagnie. Il s'adonne à la traduction de nombreux et volumineux auteurs, dont les versions, quand il en

firent tomber en disgrâce ; car on lui imputa celle qui circulait sur le compte du Grand-Roi et de Mad^{is} de la Vallière :

Que Déodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va !
Alleluia.

(VOLTAIRE. *Siècle de Louis XIV*, chap. XXV).

(1) Bosc (Jacques du), religieux cordelier, conseiller et prédicateur ordinaire du roi.

(2) PATRU, œuvres, p. 586.

existait, étaient depuis longtemps tombées dans l'oubli (1).

(1) *L'Histoire de l'Académie française*, de PELLISSON et D'OLIVET (t. I, p. 373 et 374), énumère les ouvrages de d'Ablancourt de la manière suivante :

I

- 1° Préface de l'honnête femme. Paris, in-4°, 1632.
- 2° Traité de la bataille des Romains à la fin de son Frontin. Paris in-4°, 1664
- 3° Discours sur l'immortalité de l'âme et six lettres à M. Patru, à la fin des œuvres de Patru. 1681.

II Traductions

- 1° L'Octavius de Minutius Félix. Paris, in-8°, 1637.
- 2° Oraisons de Cicéron pour Quintius, pour la loi Manilia, pour Ligarius et pour Marcellus, dans le recueil intitulé : Huit oraisons de Cicéron. Paris, in-4°, 1638.
- 3° Les Annales de Tacite. Paris, in-8°, tome I 1640, II. 1644.
- 4° Les Guerres d'Alexandre, par Arrien. Paris, in-8°, 1646.
- 5° La Retraite des dix mille de Xénophon. Paris, in-8°, 1648.
- 6° Les Commentaires de César. Paris, in-4°, 1650.
- 7° L'Histoire de Tacite, ou la suite de ses Annales. Paris, in-8°, 1651.
- 8° Lucien. Paris, in-4°, tome I. 1654, II. 1655.
- 9° L'Histoire de Thucydide, continuée par Xénophon. Paris, in-folio, 1662.
- 10° Les Apophtegmes des Anciens, tirés de Plutarque, de Diogène Laërce, d'Élien, d'Athénée, de Stébé, de Macrobe et de quelques autres. Et les stratagèmes de Frontin. Paris, in-4°, 1667.
- 11° La description de l'Afrique, etc., traduite de l'espagnol de Marmol, trois volumes. Paris, in-4°, 1667.

NOTA. — D'après Pellisson et d'Olivet, d'Ablancourt aurait traduit, en outre, quelques sermons italiens du père Narni, ouvrage paru en 1635 sous le titre : Prédications faites dans le palais apostolique, composées par le R. P. Jérôme Mantini de Narni, vicaire général des Pères Capucins, traduites en françois par M. du Bose, bachelier en théologie. « Touchant la traduction de ces sermons, porte l'Histoire de l'Académie, que Colomiès (Bib. choisie) dit être de d'Ablancourt, il est vrai que d'Ablancourt... donna le peu qu'il avait traduit de ces sermons au P. du Bose, qui par là fut déterminé à faire le reste. Ainsi, le discours de Colomiès n'est pas sans fondement. Mais, d'un autre côté, cela ne suffit pas pour qu'on doive, comme a fait Bayle, mettre cette traduction en son entier sur le compte de d'Ablancourt » (t. I, p. 343 *ad notam*).

Les ouvrages se succèdent sous sa plume : les quatre oraisons de Cicéron : pro lege Manilia, pro Quintio, pro Ligario et pro Marcello ; les Annales de Tacite ; les Guerres d'Alexandre par Arrien ; la Retraite des Dix mille de Xénophon ; les Commentaires de César ; l'Histoire de Tacite ou la suite des Annales ; les Dialogues de Lucien ; l'Histoire de Thucydide, continuée par Xénophon ; les Apophtegmes ou bons mots des anciens ; les Stratagèmes de Frontin ; la Description de l'Afrique, de l'espagnol Marmol (1).

(1) Marmol y Carjaval, historien espagnol, né à Grenade vers 1520.

Lors de son décès, d'Ablancourt n'avait pas mis la dernière main à sa traduction de Marmol qu'il espérait pouvoir « servir aux intentions de Colbert sur le commerce » (Lettre de Chapelain à Colbert du 18 janvier 1665 (a) et il écrivait, le 7 juillet 1664, au contrôleur général : « Pour remercier S. M. par des effets aussi « bien que par des paroles, je vous diray que je travaille à un « ouvrage que je me promets qui ne luy déplaira pas ; car comme « elle a dans l'esprit de réprimer les courses d'Alger, elle sera « bien aise de voir les entreprises de Charles-Quint, son tri- « sayeur (b), sur cette place aussi bien que sur Tunis » (Lettre de d'Ablancourt à Colbert (c).

Par son testament du 5 octobre suivant — V. supra — notre académicien avait chargé Richelet (d) de revoir cette traduction et de « tirer des libraires les cent pistoles et les vingt-cinq exem- « plaires qu'ils sont obligés de fournir ».

Aussi, explique Patru, « M. Richelet en a revu une partie avec « M. Conrart ; il a repassé avec M. de Frémont d'Ablancourt le « françois sur l'original ; il a pris l'avis du célèbre M. Sanson (e) « pour tout ce qui regarde la géographie, et sur toutes les diffi- « cultés de la langue espagnole il a consulté M. Chapelain. « M. Patru a revu exactement tout l'ouvrage ; et l'on peut dire « que jamais homme ne fut servi de ses amis après sa mort avec « plus de zèle ou plus de soin » (f).

Mais, par ordre de M. de Machault (g), « conseiller du roy en « ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son hostel, « commissaire départy par S. M. en la province et généralité de « Champagne », et à la suite d'une intrigue, le manuscrit fut saisi « sous couleur de service du roi » et envoyé à Colbert ; le duc de

Ils sont là les maîtres des temps anciens, jeunes encore dans leur immortalité.

Ils sont là, et nous donnent d'inoubliables leçons, soit qu'ils nous montrent comme Cicéron ce que peut l'éloquence mise au service du droit et de la justice, soit qu'ils nous révèlent avec Tacite la décadence du monde Romain, soit qu'ils nous dévoilent par Lucien l'emphase des rhéteurs et la forfanterie des philosophes, soit qu'enfin, sous l'escorte de Thucydide, César ou Arrien, ils nous permettent de suivre les guerres de l'antiquité, et sous la conduite de Xénophon, d'accompagner, d'étape en étape, cette admirable retraite des dix mille.

Ils sont là toujours majestueux et fiers, mais souvent parés de nouvelles richesses.

Montausier et Chapelain intervinrent auprès du ministre (Lettre précitée de Chapelain à Colbert).

Quoi qu'il en soit, motif politique, administratif ou autre, l'ouvrage ne parut qu'en 1667.

a) *Corresp. adm. de Colbert*, publiée par M. Pierre CLÉMENT, t. V, p. 597 et 598. Imp. imp., Paris, 1868.

b) Par sa mère Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne.

c) *Corresp. adm. sous le règne de Louis XIV*, publiée par M. DEPRING, t. IV, p. 543. Imp. imp., Paris, 1855, et *Corresp. adm. de Colbert*, publiée par M. Pierre CLÉMENT, t. V, p. 500 et 501.

d) Richelet 1631-1698, grammairien né à Cheminon en Champagne, auteur d'un dictionnaire français.

e) Sanson 1600-1667, géographe, a publié un grand nombre de cartes.

f) PARRU, œuvres, p. 591.

g) Louis de Machault, seigneur de Soizy, Mitry, Cernay et Rilly 1623-1695, intendant de la généralité de Champagne de 1663 à 1665 et neveu de ce Machault, surnommé coupe-tête, qui fut intendant du Languedoc sous Richelieu. — Armes : d'argent à trois têtes de corbeau de sable 2 et 1, arrachées de gueules (A. LIOTE. *Les Intendants de Champagne*. Mss. des arch. départ. de la Marne, n° 898).

D'Ablancourt l'avoue lui-même avec une certaine bonhomie dans sa préface de l'Octavius :

« Voir le sens suffit à un traducteur ; car de vouloir rendre tous les mots.... ce serait tenter une chose impossible.... Ce n'est rendre un auteur qu'à demy que de lui retrancher son éloquence. Comme il a esté agréable en sa langue il faut qu'il le soit encore en la nostre, et d'autant que les beautés et les grâces sont différentes, nous ne devons point craindre de lui donner celles de notre país, puisque nous lui ravissons les siennes. Autrement, nous ferons une meschante copie d'un admirable original. »

« Mon dessein, dit-il encore dans son avertissement du Tacite, n'est pas de rendre toutes les paroles... mais de n'oublier aucune circonstance ou particularité remarquable. Il est difficile de faire un habit à la mode d'un autre fait à l'antique sans y changer quelque chose. »

Et, dans les quelques pages qui précèdent sa version du Lucien, il précise en ces termes : « Les divers temps veulent non-seulement des paroles, mais des pensées différentes, et les ambassadeurs ont coutume de s'habiller à la mode du país où on les envoie. »

De là, le nom de « Belles Infidèles » que Ménage crut devoir donner aux traductions de d'Ablancourt. « Elles me rappellent, ajoutait-il, une femme que j'ai beaucoup aimée à Tours et qui était belle, mais infidèle » (1).

(1) Emile COLOMBEY. *Ruelles, salons et cabarets*, t. I, p. 144.

René KERVILER, *La Champagne à l'Académie* : Perrot d'Ablancourt, p. 42.

D'après F.-T. PERRINS, *Les Libertins en France au XVII^e siècle*, c'est Ninon de Lenclos elle-même qui aurait ainsi baptisé les traductions de notre académicien. L'opinion contraire trouve à s'appuyer sur un passage du *Menagiana*, p. 385.

Il est vrai que dans sa préface du *Thucydide*, notre Châlonnais répondit non sans malice : « Il vaut mieux estre infidelle dans les petites choses pour estre plus fidelle dans les grandes. »

Fidèle, infidèle, grandes et petites choses, ces mots ne sont-ils pas l'image de la belle Ninon dont d'Ablancourt fut l'hôte, de Ninon au cœur volage, à l'amitié sûre et constante ? Et, dans les salons de celle qui eut le rare privilège de jouir d'une éternelle jeunesse, ne semble-t-il pas que nos « belles infidèles » devaient avoir droit de conquête ?

Quoi qu'il en soit, le satirique Furetière se fit l'écho du bel-esprit Ménage et représenta notre académicien partant en guerre contre le général Galimathias.

« L'arrière-garde, raconte-t-il, ne consistoit qu'en deux bataillons. Celui de la droite étoit composé de romans commandés par des capitaines..... qui possédoient presque tout le pays de Romanie. A la gauche combattoient les traductions en grand nombre et divisées en plusieurs corps, dont le premier marchoit sous d'Ablancourt, capitaine magnifique, qui leur avoit donné des habits neufs faits à la mode, qu'il avoit taillez et rognez à sa fantaisie » (1).

Hâtons-nous d'ajouter que, malgré ces détracteurs et leur cohorte (2), ses versions, affirme Patru, « furent

(1) FURETIÈRE. *Nouvelle allégorique ou histoire des derniers troubles arrivés au pays d'Eloquence*, p. 85 et ss. Paris, 1658.

(2) Et au premier rang Amelot de la Houssaye, secrétaire de l'ambassade de France à Venise. V. son livre : *la Morale de Tacite* (in-12. Amsterdam, 1686, t. III de la bib. univ. et hist.). Dans la réponse faite par un généreux anonyme sous le titre : « M. Perrot « d'Ablancourt vengé, ou Amelot de la Houssaye convaincu de ne « plus parler françois et d'expliquer mal le latin » (in-12, Wolfgang, Amsterdam, 1686), on relève ce passage piquant : « Au lieu que

reçues avec un merveilleux applaudissement, et M. de Vaugelas les trouva si belles qu'il refit tout son *Quinte-Curce*... ; d'Ablancourt... pour le style historique n'a personne, à son avis, qui le surpasse, tant il est clair, débarrassé, élégant et court.... Quelquefois, poursuit-il, il prend quelque liberté et c'est ce qui lui donna le nom de Hardy d'Ablancourt dans la requête des dictionnaires (1). Néanmoins, il ne prend ces libertez qu'aux endroits où il le faut.... ; en lisant ses traductions on pense lire des originaux » (2).

Chapelain le considérait comme étant de tous les écrivains en prose « celui qui a le style le plus dégagé, plus ferme, plus résolu, plus naturel » (3) ; il le jugeait le plus propre de tous à être nommé historiographe du grand roi, et le proposa en cette qualité à Colbert avec une

« M. d'Ablancourt sacrifioit le mot au sens, M. de la Houssaye, « pour ne pas mettre ses traductions à fonds perdu, sacrifie le « sens aux mots » (*Revue de Champagne et de Brie*, t. XV, p. 77. 1883).

(1) Même le Hardy d'Ablancourt
Dans Tacite se trouve court,

porte la requête des Dictionnaires parue en 1652.

Cet écrit satirique ferma à Ménage, son auteur, les portes de l'Académie. Patru rapporte que, lors de sa visite à l'Académie, (V. supra lettre à d'Ablancourt) la reine Christine « demanda « pourquoy M. Ménage n'estoit pas là, et sur ce qu'on lui dist « qu'il n'estoit pas de la Compagnie, elle demanda pourquoy il « n'en estoit pas ; M. de Boisrobert lui répondit, ce me semble, « qu'il méritoit fort d'en estre, mais qu'il s'en estoit rendu « indigne » (œuvres, p. 573). Dans les *Femmes savantes*, Molière a immortalisé Ménage sous le nom de Vadius ; il est vrai que c'est par le ridicule.

(2) PATRU, œuvres, p. 591 et 592.

(3) Mémoires de littérature tirés des mss. de Chapelain. Paris, 1726.

pension de mille écus. Louis XIV ne crut pas devoir agréer la demande ; il octroya toutefois la pension (1).

Balzac écrivait, le 22 octobre 1646 : « Les autres tra-

(1) PELLISSON et d'OLIVET. *Histoire de l'Académie*, t. I, p. 343 et 344 *ad nclan* : « Je ne veux point, avait répondu le roi, d'un historien qui soit d'une autre religion que moi. »

D'Ablancourt, en effet, appartenait à la religion réformée. Il l'avait abjurée, sans doute, après la mort de son père et sur les conseils de son oncle Cyprien Perrot, mais pour revenir au protestantisme peu de temps avant son voyage en Hollande.

« Son père estant mort, nous apprend Patru, on parla de le « marier avec une demoiselle de Champagne, qui estoit jeune, « belle, riche et sa parente. Il désiroit ce mariage avec passion ; « le père de la fille qui estoit avocat à Châlons ne le souhaitoit « pas moins. Car encore qu'il eust pû trouver ailleurs plus de « bien, il tenoit peurtant à honneur d'entrer dans une si grande « alliance ; mais l'aveul qui avoit d'autres desseins, s'y opposoit ; « et cette opposition estoit d'autant plus facheuse qu'une partie « du bien de la fille dépendoit de lui. Tandis qu'on travailloit à « lever ce grand obstacle, d'Ablancourt ayant changé de religion, « ce changement rompit le mariage et la fille fut depuis mariée « dans la maison de Beauveau » (œuvres, p. 385).

Et un peu plus loin, Patru ajoute : « Le président Perrot, qui « voyoit d'Ablancourt dans la retraite et comme cloué sur ses « livres, crut qu'ayant enfin fait réflexion sur les avis que son « oncle mort alors lui avoit autrefois donnez, il alloit embrasser « la profession ecclésiastique, et dans cette vue il pensoit à faire « tomber entre ses mains une partie des bénéfices de M. le « Clerc (a), conseiller de la Grand'Chambre, qui estoit vieux et « qui commençoit fort en ce temps là à décliner. Il y alloit de « cinq ou six mille livres de rente, et l'affaire estoit bien avancée « quand d'Ablancourt retourna à ses anciennes erreurs qu'il avoit « si solennellement abjurées. Il partit donc de Paris pour s'en « aller en Champagne où il fit son abjuration dans le temple « d'Helme (Heitz-le-Maurupt) auprès de Vitry » (œuvres, p. 586 et 587).

(a) De la famille des Le Clerc, marquis de Lesseville. Cette famille toujours existante, et qui remonte au XVI^e siècle, compte un grand nombre de ses membres, dont un président, au Parlement de Paris.

Armes : d'azur à trois croissants d'or 2 et 1, au lambel de 3 pendans d'argent (Éd. de Barthélemy. Armorial de la ville de Châlons. *Annuaire de la Marne pour 1856*, p. 374).

ducteurs suivent leur auteur et sont ses valets. Celui-ci mène et conduit le sien » (1) ; et, après la publication de la retraite des dix mille, le grand épistolier s'exprimait ainsi dans une lettre à Conrart : « Sa préface est si belle qu'elle efface les plus belles choses qui luy peuvent être comparées. La loy de la gratitude voudrait qu'on lui rendit la pareille en Grèce ; mais le Grec le plus pur et le plus attique ne serait pas indignement employé à l'explication de son français » (2).

Quelque 150 ans plus tard, le critique La Harpe, mieux placé déjà pour apprécier en toute indépendance les traductions de d'Ablancourt, n'a pas hésité à déclarer : « Le mérite qui les fit justement estimer était une attention à la pureté et à l'exactitude du langage, fort utiles aux progrès dont il était alors susceptible » (3).

La postérité a ratifié ce jugement.

« Au XVI^e siècle, enseigne Patin, il n'y avait pas encore de style... Vers le milieu du XVII^e siècle, il y eut un style commun à tous, comme l'avait été la naïveté du XVI^e siècle, un style que tous les écrivains, grands et petits, maniaient avec une égale aisance...

« Il en fut autrement à cette époque de passage, de transition, qui distingue et lie le XVI^e et le XVII^e siècle....

« De là, des ouvrages utiles dans leur temps, car ils servaient sa vocation qui était de nous faire une langue pour le service de l'éloquence et de la poésie...

« D'Ablancourt fait des traductions également pour concourir à l'établissement du beau langage. Mais, quand

(1) Doc. inédits sur l'Histoire de France. Mélanges. Imp. nat. Paris, 1873.

(2) Lettres de feu M. de Balzac à Conrart. Paris, 1677.

(3) Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne, t. VII, p. 328. H. Agasse, éd., Paris, an VII.

cette élégance que tout le monde admire est devenue le mérite de tout le monde, quand cette fleur de beauté dont on le louait a été enlevée et s'est flétrie en passant de mains en mains, ses belles infidèles ne sont plus que des infidèles, des traductions à recommencer » (1).

« Ainsi, observe M. Petit de Julleville, l'inexactitude chez lui est volontaire et réfléchie. Nos anciens, et Perrot d'Ablancourt en particulier, comprenaient autrement que nous le travail de traduire ; ils y voyaient un moyen de dérober à l'antiquité un des trésors de sa littérature pour enrichir une littérature moderne ; traduire, ce n'était pas s'asservir à l'original, mais le conquérir ; traduire César ou Lucien, Cicéron ou Tacite, c'était les faire Français, ravir un chef-d'œuvre à la Grèce et à Rome, en transporter chez nous les dépouilles et franciser le butin conquis, comme on assimile une province annexée en y introduisant les mœurs, la langue et les sentiments de la métropole..... Du moment que le but n'était pas uniquement de pénétrer dans une intelligence exacte de l'auteur ancien, mais d'enrichir la littérature française, tout le système des belles infidèles se comprend et se justifie » (2).

Et comme le dit avec raison l'auteur de l'examen littéraire inséré dans le Tacite de Panckouke : « Les défauts de la traduction de d'Ablancourt sont célèbres. Eh bien ! si son livre vous tombe dans les mains, vous le lirez, vous serez obligé de le lire malgré que vous en ayez, parce que c'est la belle infidèle qui séduit encore aujourd'hui

(1) *Mélanges de littérature ancienne et moderne*, p. 198 et ss. Hachette, éd., Paris, 1840.

(2) PETIT DE JULLEVILLE. *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. IV, p. 181 et ss.

d'hui les gens même les plus prévenus par sa vieille et mauvaise réputation. D'Ablancourt savait sa langue, écrivait purement pour son époque et donnait un tour franc et naturel, une couleur parfois éclatante à sa pensée ; vous trouvez chez lui le style d'un homme qui a sa manière propre, et qui, surtout, n'oublie jamais un seul instant que c'est en français qu'il écrit » (1).

En faut-il un exemple ? Il suffit d'ouvrir l'Octavius dont nous avons déjà parlé, et de lire cette agréable description :

« Estant arrivez à l'endroit où l'on retire à sec les vaisseaux, nous vismes de petits garçons qui s'exerçoient à l'envy à jeter des pierres sur l'eau. Le jeu est qu'on amasse de petits cailloux sur le rivage, et l'on choisit les plus plats et les plus arondis qu'on peut trouver ; puis on se baisse jusqu'en terre et on les pousse de toute sa force si bien qu'ils ne font que frizer le dessus de l'eau, ou rouler tout doucement, ou sauteler à petits bords sur les vagues, et c'est là le secret du jeu ».

N'est-il pas juste de rendre hommage à la grâce et à la cadence qu'à l'exemple de Malherbe dans la poésie, notre Châlonnais, l'un des premiers, fit sentir dans la prose.

Nous ne nous hasarderons pas, il est vrai, à conférer le latin avec ce passage. En présence d'un aussi charmant tableau nous ne saurions tenir rigueur à d'Ablancourt d'avoir plus d'une fois sacrifié le sens littéral du texte à l'élégance de la forme (2).

(1) Œuvres de Tacite (Annales, t. III) traduites par C. L. F. Panckouke. Paris, 1837.

(2) « Après d'Ablancourt, beaucoup de traducteurs ont prétendu « à la fidélité, mais leurs scrupules d'exactitude ont enlaidi leurs copies, ce qui est la pire des infidélités » (Œuvres poétiques de Boileau annotées par M. Gêrusez, p. 401 *ad notam*. Hachette, éd., Paris, 1864).

La traduction d'un grand écrivain est, d'ailleurs, suivant une définition bien connue, « une lutte de style et une rivalité de génie » (1) ; car il faut savoir s'affranchir à la fois d'une servitude excessive et d'une liberté hardie, et néanmoins exprimer fidèlement toutes les pensées (2). Si à ces difficultés on ajoute la différence des langues, on voit combien la tâche est ardue, combien le travail nécessite de retouches ; notre académicien, devant le précepte de Boileau, n'hésitait pas à remettre jusqu'à six fois son ouvrage sur le métier (3).

De toutes ses traductions, la plus populaire fut sans contredit celle des Commentaires de César, parue en 1650 et rééditée jusqu'en 1810 (4). Dédiée au grand Condé, qui, suivant l'expression de Bossuet, fit son étude des campements de César (5), elle vécut près de deux siècles. Elle lui valut notamment la bienveillance du vainqueur de Rocroi (6), et c'est sur cette bienveil-

(1) LA HARPE. *Cours de littérature*, t. VII, p. 328.

(2) CICÉRON. *De opt. gen. oral.*, n° 14.

(3) SAINTE-BEUVE. *Port-Royal*, t. II, p. 283 *ad notam*. Hachette, éd., Paris, 1888.

Cinq fois seulement d'après Tallemand, t. VI, p. 168.

(4) Avec diverses corrections et retouches.

(5) *Oraison funèbre du prince de Condé*.

(6) « Ce grand prince s'estonna qu'un homme qui n'avoit jamais vu les armées pust si bien parler de la guerre. Aussi s'en estoit-il donné beaucoup de peine. Car, outre qu'il avoit lu tous les auteurs anciens et modernes qui ont traité de l'art militaire, quand il se trouvoit avec ces officiers d'armées qui alloient et venoient par la campagne, et qu'il connoissoit pour la plupart, il les questionnoit sur les termes et sur les choses de ce pénible mestier. Mais, son principal consultant à cet égard, ce fut M. du Plessis-Besançon qui, dans les temps que d'Ablancourt traduisoit Arrian, estoit à Vitry, par ordre du roy, pour fortifier la ville. Il consultoit aussi le baron de Moulins qui estoit un de ses meilleurs amis. On sait combien ces deux hommes estoient instruits de la science de la guerre, et tous deux estimoient infiniment d'Ablancourt » (PATRU, œuvres, p. 590).

lance que compta d'Ablancourt pour éloigner de ses compatriotes un danger jugé imminent.

Lorsqu'à l'époque de la seconde Fronde, entraîné par des factieux dans les rangs ennemis, Condé, rapporte Patru, « vint en armes à Sainte-Menehould (1), on crut qu'il alloit tourner teste contre Vitry (2). La ville estoit toute ouverte, ce peu de fortifications qu'on y avoit fait l'avoient plustost affaiblie que fortifiée, tellement qu'elle se pouvoit aisément emporter d'emblée. D'Ablancourt, sans considérer un si visible péril, s'y jetta dans la pensée que, par la faveur qu'il avoit auprès de ce grand prince, il pourroit sauver ou toute la ville, ou du moins la plupart des honnestes gens » (3). L'armée de Condé s'étant éloignée, notre concitoyen n'eut pas à intervenir ; le fait dont il s'agit n'en démontre pas moins que chez lui le courage était à la hauteur du mérite.

Il faut déplorer, du reste, que, par une excessive modestie, d'Ablancourt se soit presque exclusivement

(1) Avec une armée de 16.000 hommes et une forte artillerie, Condé ne put forcer la ville de Sainte-Menehould à capituler, le 13 novembre 1652, qu'après un siège de treize jours et trois assauts meurtriers. Un an plus tard, le 25 novembre 1653, l'armée du roi, commandée par le maréchal du Plessis-Praslin, reprit Sainte-Menehould. Louis XIV, qui faisait alors ses premières armes, pénétra par une brèche dans la ville ; en mémoire de la résistance opposée au prince de Condé, il exempta les habitants de la taille pendant dix ans (LESAGE. *Géographie de la Marne*, t. I, p. 162. Flamant-Ansiaux, éd. Vouziers, 1840. — GUÉRAUD. *Statistique historique du département de la Marne*, p. 476. Martin, éd., Châlons, 1862).

(2) Le marquis de Montal, nommé par Condé gouverneur de Sainte-Menehould, faisait avec une partie des troupes sous ses ordres des incursions au delà de Vitry, jusque sous les remparts de Châlons, commettant sur son passage les pires exactions (Ed. de BARTHÉLEMY. *Hist. de la ville de Châlons*, p. 237. — BARBAT, *Hist. de Châlons*, p. 372.)

(3) PATRU, œuvres, p. 596.

confiné dans le rôle de traducteur. Mais, il estimait « que le monde estoit plein de livres de politique ; que tous les discours de morale n'estoient que des redites de Plutarque et de Sénèque, et que, pour servir sa patrie, il valoit mieux traduire de bons livres que d'en faire de nouveaux, qui le plus souvent ne disoient rien de nouveau » (1).

Malgré la franchise de ces explications, nous devons regretter vivement que le bagage personnel de notre cher compatriote ne soit pas plus important.

Indépendamment de sa préface sur l'Honnête femme et de son plaidoyer sur l'Immortalité de l'Âme déjà cités, nous possédons uniquement, comme œuvres originales, dix lettres (2), un traité de la Bataille des Romains (3), les avertissements et épîtres dédicatoires insérés en tête de ses versions.

Dès qu'il secoue le joug et travaille sur son propre terrain, un nouveau d'Ablancourt se révèle en effet, un d'Ablancourt qui aurait pu égaler et même dépasser Montaigne (4), avec lequel il reconnaît avoir quelques points de ressemblance : « de la sorte que je vas, j'écrirais jusqu'à demain, je le sens bien, et je ferois un petit chapitre des Essais de Montagne » (5).

Dans ses observations profondes, dans ses répliques

(1) PATRU, œuvres, p. 392.

(2) Dont 6, parmi lesquelles une écrite de Châlons, sont insérées dans les œuvres de Patru (p. 607 à 615) et 4 ont été publiées par M. Kerviler (op. cit., p. 64, 65 et 81).

(3) Ce traité est imprimé à la suite de la traduction de Frontin.

(4) « Son génie, dit Patru, approchoit fort du génie de Montaigne (œuvres, p. 392) ; et Tallemant ajoute : « D'Ablancourt est un esprit comme Montaigne, mais plus réglé » (t. VI, p. 167).

(5) 2^e lettre à Patru (œuvres, p. 610).

parfois railleuses ou hardies, on croirait sentir passer le souffle même de notre Champagne ; car il est le vrai fils de notre pays, où le regard a pour seules limites l'azur de lointains horizons, et où le cœur, quand il s'est donné, jamais plus ne se reprend.

De la moisson des pensées, qui dans ses ouvrages charment les yeux par leurs vives couleurs, glanons quelques épis au hasard.

Tantôt un heureux contraste naît sous sa plume : « Je ne connois qu'Alcibiade, qui pust manger du pain bis et du potage noir de Lacédémone, après avoir gousté des délices des Athéniens » (1).

Tantôt de gracieuses comparaisons retiennent l'attention : « L'esprit se plaist à voltiger de cà de là sur les fleurs comme les abeilles sans s'arrester longtemps sur chacune » (2).

Sous une forme malicieuse, il nous conte l'état de notre province : « Le païs est plein de soldats qui se comportent aussi modestement que s'ils estoient sur les terres de l'Empereur : je veux dire qu'ils vivent en un si grand désordre qu'il semble qu'on ne les ait envoyez que pour faire le dégast, de peur que les ennemis ne trouvent de quoy vivre s'ils avoient envie de nous venir attaquer » (3).

Tout à tour, il s'élève aux plus hautes régions : « On ne donne pas seulement le nom de roy à ceux qui portent des couronnes, mais à ceux qui règnent sur leurs passions » (4).

(1) 5^e lettre à Patru (œuvres, p. 613).

(2) Apophlegmes des anciens. Epitre au roy.

(3) 6^e lettre à Patru (œuvres, p. 614).

(4) Apophlegmes des anciens. Epitre au roy.

« Sire, ajoute-t-il, voici deux illustres étrangers qui ont appris votre langue pour avoir l'honneur de vous entretenir. Véritablement, ils ne sont pas indignes d'approcher de Vostre Majesté ; outre qu'ils ont toute l'antiquité pour caution de leur mérite, ils aiment à dire la vérité comme vous aimez à l'entendre, et les roys ne la peuvent apprendre que des morts parce que les autres la leur déguisent » (1).

Et ces fières et mâles paroles, empreintes d'un noble esprit d'indépendance, s'adressaient au plus majestueux des souverains, au plus solennel des monarques, au Roi-Soleil (2).

C'est au château même d'Ablancourt, où il se retira vers 1640 avec sa sœur, Mme de Frémont d'Ablancourt, que notre concitoyen composa la plupart de ses écrits (3).

(1) Histoire de Thucydide continuée par Xénophon. Epître au roy.

(2) Dès 1650, dans son prologue d'Andromède, Corneille représentait le Soleil chantant les louanges « du plus grand des Bourbons ».

On sait, en effet, que Louis XIV avait pris le soleil pour devise et que, vers 1668, les Hollandais, dit-on, firent frapper une médaille offensante à l'égard du Grand-Roi, médaille portant comme légende : *in conspectu meo stetit sol* (Voutraire. *Siècle de Louis XIV*, chap. X).

(3) Au cours de cette même période, notre académicien fut choisi comme arbitre avec le vicomte de Soudé pour régler un différend entre le comte d'Eloges et le président Leblanc, seigneur de Maisons-en-Champagne, au sujet de leurs parts respectives dans ladite seigneurie.

La sentence arbitrale porte la date du 1^{er} février 1659 ; à raison de l'intérêt qu'elle présente au point de vue local nous la publions in-extenso : « Le sieur vicomte de Soudé et le sieur Perot « d'Ablancourt, arbitres choisis et nommez par le sieur comte « d'Estauges et le sieur Leblanc, président et lieutenant général « au baillage et siège présidial de Vitry-le-François, seigneur de « Maisons-en-Champagne, pour terminer tous les différends des « dictes parties concernant ladite seigneurie, parts et portions

« Dans les commencements, nous apprend encore Patru, il venoit assez souvent passer l'hiver à Paris..... Mais enfin il abandonna Paris tout à fait, et n'y vint plus que pour faire imprimer ses ouvrages. La foule, les

« d'icelle, circonstances et deppendances destdicts différends, « ordre de droict gardé et non gardé, estans audict Maisons,

« Veu les pièces produictes en noz mains, scavoir de la part « dudict sieur d'Estauges l'adjudication des parts de seigneurie « dudict lieu faite à defunt messire Thomas de Braux, vivant « abbé de Moiremont, le 22^e septembre 1620, une autre adjudica- « tion faicte à defunt M^e Gilles Jacobé aux droits desquelz ledict « sieur d'Estauges est présentement de toutes les parts de ladite « seigneurie qui appartenoient à defunt Philippe de Braux, ladite « adjudication du 30^e janvier 1650, et quantité d'autres titres, « acquisitions, dénombremens et papiers ; et de la part dudict « sieur Leblanc un contract d'acquisition d'un huitiesme en un « quart en ladite seigneurie, circonstances et deppendances « d'icelle, moulin et estang, en datte du 1 febvrier 1606 ; un autre « contrat d'acquisition d'un pareil huitiesme en un quart en ladite « seigneurie, ledict contrat du 19^e may 1612 ; une adjudication par « décret d'un onziesme en un quart en ladite seigneurie, moulin « et estang du 14^e febvrier 1653, et autres titres, denombremens, « baux et papiers, le tout diligemment considéré, mesme les « pièces concernant le procès intenté contre ledict sieur Leblanc « à la requeste dudict sieur d'Estauges pour raison des répara- « tions dudict moulin et estang ;

« Nous avons ordonné que ledict moulin et estang demeureront « pour recuus, et ledict sieur Leblanc déchargé des réparations « qui pourroient estre à faire et qui arriveront cy après audict « moulin et estang, lesquelles seront faictes et païées pour telle « part que chacune desdictes parties a eu la propriété dudict « moulin et estang ;

« Qu'audict sieur Leblanc demeurera la propriété et jouissance « d'un seizième et d'un quarante quatriesme en ladite terre et « seigneurie de Maisons, terrages, moulin et estang et général- « lement en ce qui dépend de ladite seigneurie, et outre ce en « un autre seizième dudict estang et moulin seulement ; et demeu- « rera audict sieur Leblanc une pièce de terre de deux darrées « et demye ou environ scituée près l'Eglise tenant de toutes parts « audit sieur Leblanc et à la ruc, et vingt huit perches ou envi- « ron [de] terre scituée au milieu d'une pièce de terre tenant à la « Voye [?] du Four, près les fossez dudict sieur Leblanc, et quinze « ou vingt perches de terre faisant partie d'une pièce appelée le

bouës et les embarras de cette grande ville lui déplai-
soient ; il disoit même que l'air n'en estoit pas bon pour
sa santé ; mais, à dire vrai, l'amour de la solitude, le
désir de se consacrer tout entier à ses livres lui don-

« Mebreau, à prendre lesdictes vingt perches du costé du ruis-
« seau de décharge dudict sieur Leblanc ;

« Et moyennant ce appartiendra audict sieur d'Estanges une
« darrée de terre au May-Halo devant la maison dudict sieur
« d'Estanges tenant à luy de part, et d'autre appartenante à pré-
« sent à Jean Fenilly, laboureur dudict Maisons, quarante ou
« cinquante perches de prez scituéz en la prairie dudict Maisons,
« tenans de toutes parts audict sieur d'Estanges, et trois darrées
« de terre sur le chemin de Coole en la contrée appelée la Voye
« de Coole tenant audict sieur d'Estanges et d'autre à ladiete
« voye, et demeurera ledict sieur d'Estanges quitte de deux dan-
« rées et demye de terre et du revenu d'icelle depuis 1639 que
« ledict defunt sieur de Moiremont en a disposé quoy qu'appar-
« tenant à demoiselle Barbe Barrois, mère dudict sieur Leblanc,
« des dégradations faictes en deux pièces de terre appartenant
« audict sieur Leblanc pour réparer ledict estang depuis que
« ledict sieur Leblanc en est déchargé, et sy l'estable prétendue
« dudict moulin par ledict sieur Leblanc demeurera réunie à
« iceluy ;

« Ordonné en outre que les dictes parties jouiront de toutes les
« terres et biens qu'elles possèdent à présent franchises de terrages et
« qu'à l'advenir les terres qu'elles acqueriront demeureront réunies
« à leurs droicts et seigneuries pour leurs parts et portions
« qu'elles y peuvent avoir et condamné à paier le droit de terrage
« pour le pardessus qui sera partagé entre elles à la raison cy
« dessus ; et pour connoistre des terres présentement possédées
« par lesdictes parties, en régler l'advenir, ordonné qu'elles
« s'entredonneront dans un mois respectivement coppies des déclara-
« tions desdictes terres qu'elles possèdent ; et à l'égard du
« compte à faire entre les fermiers des parties et les assignations
« données à Urbain Aubert, fermier dudict sieur Leblanc à la
« requeste dudict sieur d'Estanges par devant nos seigneurs des
« requestes de l'hôtel, les parties se retireront par devers le sieur
« Maron, baillif dudict Maisons, pour leur estre fait droit ; con-
« damné [blanc] Michel, mère dudict Aubert, à paier à l'advenir
« le droict de terrage de dix darrées de vigne à elle appartenant
« en la contrée des Espinettes, et néanmoins demeurera déchar-
« gée dudict droict de terrage jusques à luy et sans dépens. Signé



Phototypie J. Bienaimé, Reims

Château d'Ablancourt

nèrent du dégout pour le plus aimable séjour du monde » (1).

Patru, l'élégant Patru, a-t-il jamais connu le domaine d'Ablancourt ? Nous pouvons en douter, en présence des mélancoliques regrets que lui cause la détermination de son ami.

Sur le versant d'une colline, le château s'élève dans un cadre de verdure ; à l'ouest une tour altièrre (2) dresse sa girouette qui brille et flamboie, pendant qu'à ses pieds se déroulent de riantes vallées, que la Marne, aux eaux limpides, sillonne de capricieux méandres.

Bercé par les immortels chefs-d'œuvre de l'antiquité, notre académicien s'en va parcourant les lieux chers à son enfance ; et le soir, au déclin du jour, quand le bouleau, à la robe d'argent, tremble encore d'un dernier murmure, c'est pour son cœur un peu de l'âme d'Athènes ou de Rome portée par des brises lointaines.

Que de souvenirs évoque son jardin !

Les arbres et les fleurs lui parlent en leur langage

« en fin de la minute : Godet de Soudey et Perot d'Ablancourt
« avec paraphes.

« Ce qui a esté prononcé au sieur comte d'Estauges en parlant
« au sieur Pelletier, agent de ses affaires, fondé de procuration
« spéciale à cet effet, qui a acquiescé et promis en son nom faire
« ratifier ces présentes par Madame la comtesse d'Estauges d'huy
« en un mois, et audict sieur Leblanc en personne qui a aussy
« acquiescé ; ce premier jour du mois de febvrier mit six cens
« cinquante-neuf ; fait double cestuy-cy pour ledict sieur Leblanc,
« et ont esté toutes les pièces et procurations rendues aux dictes
« parties. »

Signé : GODEY DE SOUDEY, PEROT, LEBLANC et PELLETIER.

(Archiv. départ. de la Marne. E. 464).

(1) PATRU, œuvres, p. 588.

(2) D'après la tradition, d'Ablancourt serait inhumé dans cette tour qui est ronde ; une seconde tour, mais carrée, fait face à la première.

divin. Sur son passage, le narcisse incline sa corolle d'or imprégnée des larmes des plaintives naïades ; l'anémone balance sa houppes veloutée, teinte du sang du bel Adonis ; et tandis que, craignant toujours la baguette de Tarquin, le pavot courbe la tête, le laurier chante l'allégresse des victoires, la gloire éternelle des Césars.

Il est donc bien de la famille ce colonel d'Ablancourt (1), qui, cent ans plus tard, lors de la guerre en dentelles et sous les yeux de la Pompadour, chargeait, enguirlandé de roses, fraîches comme les sourires de la célèbre marquise (2).

C'est ainsi qu'au milieu d'un cortège fleuri, entre l'amitié de ses livres et l'affection de sa sœur, s'écoule l'existence de notre Châlonnais « généreux, sincère, indulgent, aimant la vérité sur toutes choses » (3); et c'est ainsi que s'éteint (4), le 19 novembre 1664, en son châ-

(1) L'un de ses descendants, Jean Perrot d'Ablancourt, fils de Nicolas Perrot d'Ablancourt, capitaine de cavalerie sous Louis XVI, combattit, lors de la guerre de Vendée, dans les rangs des chouans ; sa petite-fille, Mad^e Gouraud d'Ablancourt continue, actuellement sous ce nom et le pseudonyme de René d'Anjou, les traditions littéraires de notre académicien.

(2) G. D'ESPARBÈS. *La Guerre en dentelles. Charge du 16 mars 1757*, p. 103 et ss. Arthème Fayard, éd., Paris.

(3) PATRU, œuvres, p. 596.

(4) « Il avoit, déclare Patru, toute sa vie esté travaillé de la gravelle. Il fut même un temps qu'il ne pouvoit aller ni à cheval ni en carrosse, et que pour marcher il avoit besoin d'un baston. Mais s'estant mis pour faire exercice à labourer son jardin, ce travail diminua de beaucoup son mal..... Cependant tant d'attaques si douloureuses l'avoient beaucoup affaibli..... et cinq ou six mois avant sa mort il disoit assez souvent qu'il n'avoit pas encore longtems à vivre. En l'année 1664, au commencement du mois d'octobre les douleurs de la gravelle le prirent avec tant de violence qu'on croyoit à tous momens qu'elles alloient l'emporter..... Il supporta de si longues et si vives douleurs avec beaucoup de constance..... Il mourut entre les bras de sa sœur et de

teau d'Ablancourt (1), celui auquel nous avons tenté de rendre un légitime hommage (2).

Une main amie, celle de l'abbé Tallemant des Réaux (3), frère de l'inépuisable conteur, grava cette épitaphe :

L'illustre d'Ablancourt repose en ce tombeau.
Son génie à son siècle a servi de flambeau.
Dans ses fameux écrits toute la France admire
Des Grecs et des Romains les précieux trésors.
A son trespas on ne peut dire
Qui perd le plus, des vivants ou des morts (4).

« son neveu d'Ablancourt le 17 novembre, âgé de 58 ans, 8 mois et 12 jours..... Jamais, il ne fut une plus belle âme ; mais cette belle âme le ciel a permis qu'elle soit tombée. Les secrets de la Providence sont impénétrables. Je ne puis pourtant me persuader qu'elle ait abandonné un homme si digne de miséricorde. J'aime mieux croire que dans ces instants où il n'avoit rien de plus libre que la pensée, le Saint Esprit l'a éclairé et qu'ainsi bien qu'il soit mort dans l'erreur aux yeux des hommes, néanmoins il est mort bon catholique devant Dieu » (Œuvres, p. 589 et 597).

(1) « Il se retira avec sa sœur à sa terre d'Ablancourt où, jusqu'à sa mort, il est toujours demeuré » (PATRU, œuvres, p. 588). ADDE. *Annuaire du département de la Marne*, an XII, p. 63. V^e BONIEZ, éd., Châlons-sur-Marne.

E. DE BARTHÉLEMY. Etude biographique insérée dans *Annuaire du département de la Marne*, p. 415. E. LAURENT, éd., Châlons, 1854.

A. LIHORE. *Biographie Châlonnaise*, p. 285. T. MARTIN, éd., Châlons, 1870.

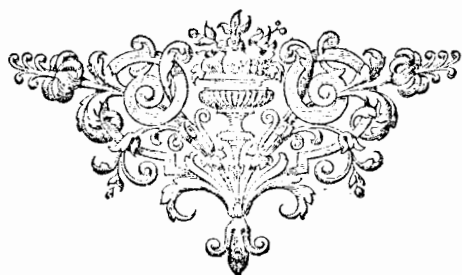
(2) Le nom de Perrot d'Ablancourt vient d'être donné à l'une des rues principales de Châlons — Une grisaille, exécutée vers 1778 par le peintre rémois Nicolas Perseval et représentant d'Ablancourt, existe dans le vestibule de l'Hôtel de Ville ; ajoutons qu'un médaillon en marbre blanc, œuvre du statuaire Ernest Dagonet, d'origine châlonnaise, a été érigé, le 11 juin 1911, dans le parloir du Collège municipal.

(3) Tallemant des Réaux (François), 1620-1693, aumônier de Louis XIV, et membre en 1651 de l'Académie française.

(4) PATRU, œuvres, p. 597.

En effet, grâce à lui, les merveilles enfantées par le génie des anciens ont surgi, ces merveilles qui rendent l'homme contemporain de tous les âges (1). Il a su, l'un des premiers, donner au style l'élégance de la forme, le tour souple et gracieux devenus l'apanage de notre langue ; et il a servi la Patrie, unissant dans un même amour la Champagne et la France.

(1) SENECA. *De brev. vit.* Cap. 14.



BIBLIOGRAPHIE

BAYLE. — *Dictionnaire historique et critique*, t. III, p. 2384, 2^e éd. — Reinier-Leers, éd. Rotterdam, 1702.

PATRU (*Œuvres diverses de*). — p. 584 et ss., 3^e éd. — Nicolas Gosselin, éd., Paris, 1714.

TALLEMANT DES RÉAUX (*Historiettes de*). — *Mémoires pour servir à l'histoire du XVII^e siècle*, 3^e éd., annotée par Monmerqué, t. VI, p. 162 et ss. — Garnier, éd., Paris.

NICERON. — *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres*, t. VI. — Briasson, éd., Paris, 1728.

PELLISSON et D'OLIVET. — *Histoire de l'Académie française*, t. I, 3^e éd. — Coignard, éd., Paris, 1743.

MORENI. — *Grand Dictionnaire historique*, p. 214. — Libraires associés, éd., Paris, 1759.

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES. — *Nouveau Dictionnaire historique ou Abrégé de tous les hommes qui se sont fait un nom*, etc... V^e Perrot d'Ablancourt. 6^e éd. — Leroy, éd., Caen, 1786.

Annuaire du département de la Marne, p. 63 et ss. — V^e Boniez, éd., Châlons-sur-Marne, an XII.

MICHAUD. — *Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. XXXII, p. 543, 2^e éd. — C. Desplaces, éd. Paris.

FIRMIN-DIDOT. — *Nouvelle biographie universelle*, t. I, p. 126, Paris, 1852.

ED. DE BARTHÉLEMY. — *Etude biographique.* — *Annuaire du département de la Marne*, p. 410 et ss. — E. Laurent, éd., Châlons-sur-Marne, 1854.

LAROUSSE. — *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle.* — V^o Perrot d'Ablancourt, Paris, 1866.

A. LHOÏE. — *Biographie Châlonnaise*, p. 285 et ss. — T. Martin, éd., Châlons-sur-Marne, 1870.

René KERVILER. — *La Champagne à l'Académie française : Nicolas Perrot d'Ablancourt* (1). — Menu, éd., Paris, 1877.

PETIT DE JULLEVILLE. — *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. IV, p. 181 et ss. — Armand Collin, éd., Paris, 1897.

(1) Etude publiée également dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. I, p. 10, 91, 171, 251, 379, 465 et ss. et t. II, p. 18 et ss. ; 1876-1877. — Menu, éd., Paris.